



AVIS DE COURSE

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Cobaty Cup 2017 15-16 septembre 2017 à Quiberon Port-Haliguen

Autorité organisatrice : Yacht Club de Quiberon
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux voiliers **Grand Surprise**. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de Kalm.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont à régler à Kalm.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : vendredi de 8h30 à 12h00

5.2 Jours de course

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
15/09	12h00	14h30
16/09	8h00	9h00

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit et côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le Système de Points à Minima de l'annexe A.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton visiteur de Port-Haliguen 1

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués lors de la lecture de palmarès après les courses.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YCQ, 1 bd des émigrés
56170 Quiberon
ycquiberon@orange.fr
Tél: 06 75 65 37 41

ANNEXE ZONE DE COURSE

